

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## 1. Définitions

- 1.1 Le terme de "Client" désigne la personne physique passant commande de produits auprès de l'Entreprise ACTIONPRIX.
- 1.2 Le terme de "Produit" désigne tout équipement matériel quel qu'il soit et qui puisse faire l'objet d'une commande. Les articles sont proposés sur un catalogue produits ou encore présentés sur un site internet.
- 1.3 Le terme de "Fournisseur" désigne l'organisme (constructeur ou grossiste) qui assure la vente de produits manufacturés à l'entreprise ACTIONPRIX.
- 1.4 Le terme de "Détaillant" : L'entreprise ACTIONPRIX assure la revente des produits manufacturés achetés chez ses Fournisseurs pour les revendre au détail à sa clientèle.
- 1.5 ACTIONPRIX est un détaillant de produits électroménagers, télévisions et cuisines équipées.

## 2. DEEE. (Déchets d'Équipement, Électronique, Électrique)

- 2.1 Les équipements électriques et électroniques ont des effets potentiellement nocifs pour l'environnement. Conformément à la norme DEEE sur le traitement des déchets, le client est informé qu'il peut soit nous ramener par ses propres moyens à ses frais à notre magasin son ancien appareil équivalent à celui commandé chez ACTIONPRIX, dans un délai de 15 jours suivant la livraison et sur présentation de sa facture soit s'en débarrasser par ses propres moyens à ses frais, par une mise en déchetterie sélective.

## 3. Garanties

- 3.1 ACTIONPRIX garantit le respect des règles légales de la vente par correspondance.
- 3.2 Conformément à la législation en cours, il sera possible de reprendre votre produit dans un délai de 7 jours suivants la livraison, sous réserve que le produit soit toujours dans son emballage d'origine sans aucune trace de chocs ou détériorations diverses de l'emballage, il faut aussi que le matériel n'ait pas été utilisé.
- 3.3 En cas de retour du matériel, les frais de retour restent à la charge du client.
- 3.4 Les produits présentés dans le catalogue ou sur le site internet, sont identiques à ceux du marché traditionnel, ils sont manufacturés par les grands Constructeurs.
- 3.5 **Les produits vendus sont des biens neufs et sans défaut**, référencés dans le catalogue officiel en vigueur des Constructeurs.
- 3.6 Les produits **gros électroménagers sont garantis 2 ans pièces main d'œuvre et déplacement**.
- 3.7 **Les produits plasma et LCD disposent d'une garantie fabricant**, en règle générale 1 an pièce. Mais par exemple, pour les produits de la marque SAMSUNG la garantie est de 2 ans pièces et main d'œuvre pour les télévisions supérieures à 70 cm.
- 3.8 Pour vous éviter tout impondérable néfaste, aucun paiement par carte bancaire, même sécurisé, ne sera accepté. Vous joignez automatiquement à votre commande, 2 chèques de 50 % chacun du montant total de votre commande. Le premier chèque sera encaissé au moment de votre commande, le **2<sup>ème</sup> chèque sera encaissé 30 jours après la livraison de votre commande**.

## 4. Les offres de l'entreprise ACTIONPRIX

- 4.1 ACTIONPRIX propose aux Clients, un catalogue avec un large choix de produits électroménagers posables et encastrables.
- 4.2 La période de validité des offres de produits : Une offre faite par ACTIONPRIX est valable jusqu'à épuisement des stocks du Fournisseur, et pour une durée déterminée préalablement indiquée.
- 4.3 La disponibilité des produits : La gestion de la disponibilité des produits est effectuée par chaque Fournisseur.
- 4.4 Références de l'offre des produits : Chaque produit est accompagné de sa marque de fabrique, de sa référence constructeur. Le recours aux références permet une consultation et un traitement rapide des offres par le Client.
- 4.5 Les photos produites dans le catalogue sont le résultat de scanners réalisés sur les catalogues constructeurs, afin de vous permettre une vue plus précise des produits vendus.
- 4.6 Les descriptifs de produits : Chaque produit est accompagné d'un descriptif émanant du catalogue constructeur.
- 4.7 Les champs d'application des offres commerciales faites par l'entreprise ACTIONPRIX, sont valables uniquement sur les départements 17, 16, 79, 85, 86. Pour tout autre département des arrangements seront négociés et validés par les deux parties au cas par cas.
- 4.8 ACTIONPRIX utilise aussi internet, pour présenter ses produits.
- 4.9 Le client peut aussi proposer des références à la société ACTIONPRIX, afin que celle-ci puisse lui faire une offre de prix. Il est donc acquis, que dans ce cas de figure le client s'est assuré que la référence en question correspond bien à ses besoins, car il ne pourra pas être procédé à une annulation de commande après la livraison des produits.

## 5. Aspects pratiques de la mise en forme des offres commerciales proposées

- 5.1 La pochette : Celle-ci comporte une **page de garde** avec pour indications : qui nous sommes, ce que nous proposons et à qui, ainsi que nos coordonnées. **A l'intérieur**, il y a une rubrique "aide au choix" destinée à communiquer des informations techniques et pratiques utiles pour aider à choisir un matériel réellement adapté aux besoins du Client. **Au dos, lorsque le document est plié**, on trouve aussi une rubrique d'aide au choix, ainsi qu'un descriptif des modalités de fonctionnement pour passer commande.
- 5.2 Le catalogue reprend des produits manufacturés par les fabricants et sont présentés avec un prix marché, **ACTIONPRIX propose des réductions en fonction des prix mentionnés sur ce catalogue**.
- 5.3 Sur internet on retrouve le catalogue papier qui a été scanné. Les mêmes réductions de prix sont donc appliquées. En plus sur internet vous trouvez des offres commerciales valables dans la limite des stocks.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 6. La commande

- 6.1 Toute commande faite auprès de l'Entreprise ACTIONPRIX suppose l'agrément du Client aux présentes Conditions Générales gouvernées par le droit français.
- 6.2 La facture est remise après le règlement complet de la commande. Elle récapitule les éléments constitutifs du contrat, à savoir : les coordonnées du client, la date de réalisation de la facture, le type de matériel choisi avec ses références, le type et le mode de règlement choisi, le montant total de la facture en Euros, les frais d'expédition, la garantie, et les pénalités applicables en cas de non paiement.
- 6.3 Au moment de la commande il est rappelé qu'il est demandé : 2 chèques de 50 % chacun du montant total de votre commande. Le premier chèque est encaissé au moment de votre commande, le 2<sup>ème</sup> chèque est encaissé 30 jours après la livraison de votre commande. Le client peut régler par chèque bancaire, libellé au nom de l'Entreprise ACTIONPRIX.
- 6.4 Dans le cas où le client fait appel à un organisme de crédit la commande sera réputée valide, après l'accord définitif d'un organisme de crédit qui est confirmé par écrit et communiqué à ACTIONPRIX
- 6.5 La validité de la commande est effective à réception des 2 chèques. Ou lorsqu'un organisme de crédit aura donné son accord ferme et définitif pour l'attribution d'une somme d'agent destinée à l'achat de produits proposés par ACTIONPRIX.
- 6.6 Dès réception de la commande, un numéro de client est attribué.

### 7. Dès l'enregistrement, la commande est réputée être ferme.

- 7.1 Toute commande acceptée, ne peut être annulée que par :
  - Le Fournisseur et/ou le Constructeur : Lorsque le Fournisseur et/ou le Constructeur informe l'Entreprise ACTIONPRIX par fax ou courrier que le produit commandé est épuisé. Dans ce cas l'Entreprise ACTIONPRIX proposera un ou des nouveaux produits avec des conditions nouvelles soumises à l'acceptation écrite du client.
  - ACTIONPRIX : Lorsque le Fournisseur et/ou le Constructeur informent par fax ou par courrier l'Entreprise ACTIONPRIX d'une rupture de stock. Mais aussi, lorsque la facture reste impayée malgré une mise en demeure, ou dans le cas de reprise de matériel au titre de réserve de propriété.

### 8. La livraison

- 8.1 La livraison est effectuée par un transporteur choisi par ACTIONPRIX ou par ses Fournisseurs.
- 8.2 Les frais de livraison seront de 16 Euros, pour une commande totale inférieure ou égale à 1 500 Euros. Ces frais sont gratuits au-delà de ces 1 500 Euros.
- 8.3 Les délais de livraison sont au maximum d'un mois à compter de la réception de la commande, sauf cas de force majeure comme des grèves ou autre événement indépendant de notre volonté...
- 8.4 Les livraisons s'effectuent essentiellement en Rez de Chaussée, et pour les produits encombrants et / ou volumineux il faudra prévoir d'aider le chauffeur. Il est important que préalablement le client ait vérifié que le ou les produits commandés puissent rentrer dans l'habitation sans quoi ACTIONPRIX ne peut, être tenu pour responsable. Les frais de retour du matériel restent alors à la charge du client.
- 8.5 Au moment de la livraison il est impératif que le client procède au déballage du ou des colis en présence du chauffeur, pour contrôler l'état du matériel. Si le matériel est abîmé, le client doit refuser le produit et noter sur le bon de livraison « REFUSÉ / ABIMÉ » et téléphoner à ACTIONPRIX en présence du chauffeur pour que l'entreprise puisse faire le nécessaire.
- 8.6 Si le contrôle n'a pas été effectué au moment de la livraison, aucune réclamation ultérieure ne sera recevable.

### 9. Prix et paiement

- 9.1 Les prix indiqués sur le catalogue sont des prix TTC. Les offres commerciales de l'entreprise ACTIONPRIX sont toujours TTC.
- 9.2 Le paiement intégral se fait par chèque postal ou bancaire dès la commande. Ce chèque doit être établi à l'ordre de l'Entreprise ACTIONPRIX, et adressé à l'adresse figurant sur la pochette.
- 9.3 Afin d'éviter les fraudes de tout ordre, les règlements par carte bancaire sont automatiquement refusés.
- 9.4 En cas de non paiement de la facture des pénalités des retards sont demandés au client : 0,5 % du montant total restant dû, par jour de retard. Dans le cas d'un litige qui ne trouve pas de solution amiable, seul le tribunal de commerce de LA ROCHELLE, sera seul compétent pour trancher le litige.
- 9.5 ACTIONPRIX reste propriétaire du matériel livré, tant que celui-ci n'a pas été totalement réglé.

### 10. Délai de rétractation

- 10.1 Pour toute commande de produits et de services, le Client dispose d'un délai légal de rétractation :
  - De 7 jours ouvrables pour les produits, à compter de la réception de ceux ci.
  - De 7 jours ouvrables pour les services, à compter de l'accusé réception du Fournisseur ou du Constructeur portant confirmation de la commande de service.
- 10.2 En cas de réclamation s'adresser directement à ACTIONPRIX.
- 10.3 En tant que revendeur l'Entreprise ACTIONPRIX assume les garanties légales lui incombant. Aussi, dans le cas éventuel d'un retour de marchandise les frais de retour restent à la charge du client.
- 10.4 Conformément à la législation en cours, il sera possible de reprendre votre produit dans un délai de 7 jours suivants la livraison, sous réserve que le produit soit toujours dans son emballage d'origine sans aucune trace de chocs ou détériorations diverses de l'emballage, il faut aussi que le matériel n'ait pas été utilisé.

### 11. Confidentialité

- 11.1 Toutes les informations transmises par le Client, pourront être utilisées par ACTIONPRIX au titre de fichier informatique de Clientèle après déclaration préalable à la CNIL, pour promouvoir des produits ou offrir des avantages divers. Ceci sous réserve d'un consentement express au moment de la commande.
- 11.2 Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, toute personne dispose d'un droit d'accès et de rectification concernant les données informatiques le concernant.